



RASAD 2023
9 et 10 mars 2023
Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, Nancy

Appel à communication

Le bureau de la section des archivistes départementaux de l'Association des archivistes français (AAF) lance un appel à communication pour l'édition 2023 des rencontres annuelles de la section des archivistes départementaux (RASAD) qui se dérouleront aux Archives départementales de Meurthe-et-Moselle à Nancy sur le thème :

Les politiques de classement

Le classement constitue l'un des 4 piliers sur lesquels se fonde la profession d'archiviste. Il constitue le noyau autour duquel les autres actions s'articulent, comme le montre son positionnement dans les PSCE de nombreux services. Cependant, force est de constater que les archivistes se retrouvent confrontés aux masses de documents collectés, aux particularités de certains fonds (qu'il s'agisse de vracs numériques sans métadonnées ou d'ensembles particulièrement volumineux et non structurés), et à des problèmes structurels nombreux (manque de temps, de personnel, perte des techniques de classement, etc.).

Dès lors, et en amont du traitement des fonds, il devient nécessaire de se poser des questions à la fois méthodologiques et stratégiques, pour dégager des priorités permettant de satisfaire aux attentes des publics (chercheurs et administrations), sans pour autant obérer les capacités du service à remplir ses missions essentielles.

Dans le contexte actuel, face aux besoins toujours croissants des services producteurs notamment, les archivistes connaissent une forte pression pour s'engager toujours plus avant dans des opérations de collecte, de sélection, d'archivage numérique, jusqu'à en délaissier parfois ce fondement du métier qu'est le classement. Celui-ci nécessite à la fois des compétences scientifiques et techniques, selon la complexité du fonds à traiter, sa temporalité et son historique ; il nécessite également des moyens humains et financiers en régression constante dans de nombreuses collectivités. Surtout, à mesure que s'accroît la collecte, les besoins en matière de classement se diversifient.

La politique de classement est spécifique à chaque service mais est rarement formalisée. Elle s'inscrit naturellement dans la stratégie définie dans le projet scientifique et culturel et traduit une volonté d'ouverture des fonds et à la recherche. Si elle peut se caractériser par la production d'instruments de recherche, elle est également liée à la politique culturelle du service (expositions, publications) et à la politique de collecte.

Avant de faire le choix de classer un fonds, l'archiviste doit aujourd'hui agir et fonctionner, en mode projet, en se posant plusieurs questions : comment faire le lien avec la stratégie globale

du service ? Quels besoins opérationnels sont nécessaires pour effectuer le classement ? Quels outils et quelle méthodologie doivent être développés ?

Pour répondre à ces questions, les archivistes peuvent apporter différentes réponses :

- Souvent vécu comme un travail solitaire, le classement peut pourtant devenir, au gré des travaux, un projet d'équipe, voire un projet structurant du service lorsqu'il s'inscrit dans une démarche plus large. Le classement rentre dès lors pleinement dans une stratégie de service.
- Une autre solution peut être le recours à l'externalisation. Cependant, il implique lui aussi un profond questionnement en amont et oblige le service à avoir bâti une solide infrastructure permettant de répondre à toutes les sollicitations du prestataire (boîte à outils : guide de classement définissant la méthode et le niveau d'exigence ; politique d'indexation fixée avec existence de référentiels locaux établis). Quelle partie du traitement externaliser ? jusqu'où externaliser ?

Finalement, peu importe les solutions choisies, le constat reste identique : seul le classement permet l'accès aux archives et à la recherche. L'archiviste doit toujours s'interroger sur la finalité de son action : pour qui classe-t-il et pour quels usages ?

Vous avez envie de présenter vos réflexions ou vos expériences en lien avec l'élaboration ou la mise en œuvre d'une politique de classement ? Qu'il s'agisse d'aborder la méthodologie, les critères stratégiques, les questions de fond, les questions de moyens (formation, externalisation, etc.) ou tout autre sujet lié : n'hésitez pas !

Envoyez votre proposition **avant le 30 octobre 2022** sous la forme d'un texte de 500 mots maximum (avec titre, nom et prénom du/des intervenant(s), institution de rattachement, mail et numéro de téléphone) à Juliette Gaultier : jgaultier@ardeche.fr en ajoutant Claire Larrieux, déléguée générale de l'AAF : delegation_generale@archivistes.org, en copie de votre mail.

Nous vous remercions de préciser s'il s'agit d'une intervention (durée de 20 mn) ou d'un projet de table ronde (10 à 20 mn par intervention) ou d'une proposition d'atelier pratique.